

Traitements des membres

prendre une décision, bien que, la Chambre peut le constater, nous ne les ayons pas acceptées en bloc. Je remercie le comité de ses avis et je tiens à bien préciser, à cause des interpellations de tout à l'heure, que les membres de ce groupe ne parlaient pas au nom de leurs partis respectifs. Ils parlaient simplement en leur nom personnel, à titre individuel.

Des voix: Bravo!

M. Sharp: C'est tout à fait approprié et le premier ministre (M. Trudeau) voulait qu'il en soit ainsi; voilà pourquoi il n'est jamais intervenu de quelque façon ni laissé entendre que le parti avait pris position sur ce bill. C'est une affaire qui touche les députés en général, à quelque parti qu'ils appartiennent. Les membres du gouvernement et leurs partisans n'ont pas d'intérêt spécial à l'égard de ce bill. J'espère et je compte que nous l'étudierons dans le même esprit, en tant que question à trancher par le Parlement et non par le parti.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, le ministre me permettrait-il une question?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le président du Conseil privé (M. Sharp) permet-il une question?

M. Sharp: Assurément.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quand le ministre parle d'un comité spécial, puis-je lui demander si un membre de notre groupe en faisait partie ou a assisté à une de ses réunions?

M. Sharp: Madame l'Orateur, je n'y étais pas mêlé—nous n'avons pris aucune initiative à titre de gouvernement dans cette affaire—mais on m'a dit qu'il s'agissait d'un groupe de députés qui représentaient toutes les opinions à la Chambre et qu'ils parlaient au nom de la plupart des députés.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le président du Conseil privé, en répondant indirectement à la question, donne l'impression qu'il y avait un comité spécial composé de représentants de tous les partis. Que je sache, aucun député de notre parti n'était membre de ce comité spécial. Ce comité spécial a tenu une réunion, paraît-il, et aucun membre de notre parti n'y assistait.

Une voix: C'est rigoureusement exact.

M. Sharp: Madame l'Orateur, nous avons en l'occurrence à la Chambre des députés qui ont aidé le gouvernement de leurs conseils: ils peuvent parler en leur nom propre. Il ne s'agit pas ici d'une question de privilège. Je ne fais pas là une allégation. On m'a simplement appris...

Une voix: Vous répandez la nouvelle.

M. Sharp: On m'a appris que des députés de tous les partis étaient présents. Si tel n'est pas le cas, je puis au moins le dire parce que je sais de connaissance personnelle qu'un très grand nombre des députés à la Chambre sont

[M. Sharp.]

d'accord avec les recommandations qui m'ont été faites au nom de...

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Madame l'Orateur...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La parole est au député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) qui soulève la question de privilège.

M. MacGuigan: Madame l'Orateur, je regrette vivement de devoir interrompre le leader du gouvernement, mais j'estime qu'étant donné que les députés néo-démocrates ont soulevé cette question en tant que question de privilège, il faut y répondre de la même façon. Il n'y a pas eu de comité en tant que tel, mais il y a eu des consultations improvisées auprès des députés de l'arrière-ban de tous les partis. Et les députés néo-démocrates ont participé à ces consultations.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Presque toutes les négociations, madame l'Orateur, ont été menées de façon bilatérale, à l'occasion en présence des trois partis. Les députés néo-démocrates ont été consultés de cette manière, et on nous a assurés alors que l'initiative que nous prenions était très appuyée par ce parti. Il est vrai qu'une réunion à caractère plus officiel a été tenue par certains députés qui s'étaient chargés des consultations et qu'aucun député néo-démocrate n'y a assisté. Mais ce n'était là qu'une des formes de ces consultations. D'une façon générale, je dirai que les députés néo-démocrates ont été consultés tout autant que les députés de tous les autres partis.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. La parole est au président du Conseil privé.

M. Sharp: Madame l'Orateur, les honorables députés se souviendront qu'en février 1970, le gouvernement d'alors a demandé des recommandations à une commission indépendante dirigée par feu M. T. N. Beaupré et comprenant M. Arthur Maloney, ancien député du parti conservateur progressiste et M. Marc Lapointe, qui s'était occupé activement de relations industrielles pour le compte des syndicats ouvriers.

La commission avait été priée de recommander le niveau de rémunération des députés, des présidents des deux Chambres, des ministres, du chef de l'opposition et des autres députés qui remplissent des fonctions supplémentaires, tels les secrétaires parlementaires. En novembre 1970, soit il y a plus de quatre ans, la commission présentait son rapport. Le gouvernement de l'époque a alors décidé de mettre en œuvre une partie seulement des recommandations de la commission Beaupré. Par exemple, les indemnités parlementaires ont été portées de \$12,000 à \$18,000 et non à \$25,000 comme la commission l'avait recommandé. Le gouvernement n'a accepté aucune des recommandations visant la majoration des indemnités des ministres, des présidents, des secrétaires parlementaires ou des autres titulaires de postes au Parlement. Le gouvernement n'a pas accepté non plus le changement d'une allocation de dépenses uniforme en allocations de dépenses comptables.